

Pesticides non merci...

La France est le premier consommateur européen de pesticides

Parmi les pesticides ou produits phytosanitaires on distingue :

- Les herbicides (contre la végétation spontanée)
- Les insecticides (contre les insectes ravageurs)
- Les fongicides (contre les champignons vecteurs d'affections parasitaires).

Qu'est ce qu'un pesticide ou produit phytosanitaire ?

C'est un produit dont les propriétés toxiques permettent la destruction de végétaux ou d'animaux indésirables pour les plantes d'ornement, les arbres ou les cultures.

La toxicité des substances chimiques contenues dans les produits phytosanitaires n'est plus à démontrer, elles sont dangereuses pour l'environnement et la santé publique. Pulvérisés ils contaminent des eaux superficielles et souterraines mais aussi peuvent atteindre l'organisme par inhalation ou contact cutané.

Que dit la loi ?

A partir du **1er janvier 2017 l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités locales et les établissements publics sur les voiries, dans les espaces verts, forêts et promenades ouvertes au public est interdite**. Cette mesure s'appliquera dès 2019 pour les jardins des particuliers.

La commune de St Germain a déjà anticipé cette échéance. Passer au « zérophyto », c'est une autre façon d'appréhender l'entretien des espaces verts où la préservation de la santé environnementale et publique est prioritaire par rapport à la lutte chimique des plantes indésirables. La «mauvaise herbe» n'est pas sale, mais une manifestation de la nature tolérable et pourquoi pas parfois agréable.

Cependant supprimer les produits phytosanitaires ce n'est pas se laisser envahir par une végétation gênante mais contrôler et limiter sa présence.

Le service des espaces verts a adopté cette clairvoyance, il entretient le patrimoine naturel de notre commune de manière raisonnée et adaptée aux différentes zones. A chacune correspond une solution: désherbage mécanique avec du matériel tracté pour les aires de sports et de loisirs, binette à main pour les bordures de trottoirs, paillage des massifs, engazonnement des allées avec des variétés à faible croissance (nouveau cimetière), prairies fleuries sur certaines zones, imperméabilisation de surfaces (trottoirs, parkings...).



Depuis juin 2016 la commune a investi dans du matériel de désherbage mécanique

La réussite de cette nouvelle approche dépend également de nous tous de notre capacité à poser un autre regard sur la végétation où sa présence n'est pas forcément synonyme de laisser aller.

Nous profitons de cette occasion pour encourager les jardiniers amateurs à s'affranchir des pratiques « chimiques ». A chaque problème il existe des solutions dites douces qui n'empoisonnent pas la terre et les récoltes.